

CELLARD, André, *Histoire de la folie au Québec de 1600 à 1850*.
Montréal, Boréal, 1991. 280 p.

Guy Grenier

Volume 45, numéro 3, hiver 1992

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/304995ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/304995ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Grenier, G. (1992). Compte rendu de [CELLARD, André, *Histoire de la folie au Québec de 1600 à 1850*. Montréal, Boréal, 1991. 280 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 45(3), 433–435. <https://doi.org/10.7202/304995ar>

CELLARD, André, *Histoire de la folie au Québec de 1600 à 1850*. Montréal, Boréal, 1991. 280 p.

Faire l'histoire d'un concept aussi relatif que celui de la folie représente un défi pour l'historien. En effet, le terme «folie» ne représente pas un concept objectif mais d'abord et avant tout une épithète que la société appose aux comportements incompréhensibles et répréhensibles de certains individus. En ce sens, on ne peut caractériser comme folle la personne qui était considérée telle à une certaine époque sans avoir une parfaite connaissance des comportements qui correspondaient à un moment donné à la norme.

Dans *Histoire de la folie au Québec*, André Cellard décrit l'évolution du concept de folie et des réponses que la société a mises de l'avant pour résoudre ce problème social depuis 1600 jusqu'au milieu du XIX^e siècle, moment marquant la naissance au Québec de l'institution asilaire. Comme son titre l'indique, l'œuvre de Cellard s'inspire beaucoup de *Histoire de la folie à l'âge classique* de Michel Foucault. C'est ainsi qu'à l'instar de Foucault, l'auteur divise l'histoire de la folie en trois époques bien distinctes.

La première période, qui va des origines de la colonisation à la fondation des hôpitaux généraux au début du XVIII^e siècle, est marquée par une certaine indifférence de la société face à la folie. Au cours de cette période où le fou est «en liberté», la religion offre un cadre d'explication et de justification aux comportements qui de nos jours apparaîtraient des plus pathologiques. Par l'exemple de Catherine de Saint-Augustin, qui, au milieu du XVII^e siècle, se disait persécutée par les démons sans être pour autant étiquetée de «folle», Cellard démontre bien que les comportements permettant de reconnaître la folie varient selon les époques. À cette époque de foi religieuse intense, l'idée que le démon pouvait affecter l'esprit d'un individu

apparaissait plausible. Or la même confession, à la fin du XVII^e siècle, sera considérée comme étant un signe évident de folie. De même, certains rituels pratiqués par les nations autochtones ont été considérés comme étant de véritables actes de folie par les missionnaires européens non habitués à la culture amérindienne.

La seconde période, qui couvre tout le XVIII^e siècle, est généralement considérée dans l'historiographie comme étant celle «du grand renferment». Or Cellard démontre que la Nouvelle-France n'a pas connu un grand renferment de la déviance sociale comparable à celui qui a existé à la même époque dans l'ensemble de l'Europe, et que décrit Michel Foucault. En effet, les seuls fous internés dans les hôpitaux généraux de Québec et de Montréal au cours de cette période étaient ceux qui pouvaient représenter un danger pour l'ordre social en raison de leur violence. Les «fous tranquilles», qui constituaient de loin la grande majorité des insensés, étaient pris en charge par leurs familles et leurs communautés villageoises.

La troisième période est marquée par les premières interventions de l'État. De plus en plus les fous sont internés tout d'abord dans les loges des hôpitaux généraux, puis dans l'institution asilaire, qui apparaît au milieu du XIX^e siècle. Si à partir de cette période, le cadre d'explication et de traitement de la folie, que l'on désigne maintenant sous le vocable d'«aliénation», devient l'apanage exclusif de la médecine, la fondation de l'asile de Beauport en 1845 s'explique, selon Cellard, par un ensemble de facteurs économiques, idéologiques, politiques et sociaux. En effet, le début de l'industrialisation au Bas-Canada, l'arrivée d'une immigration très indigente et les troubles économiques qui furent à la source des Rébellions de 1837-1838 ont provoqué une accentuation des divers problèmes sociaux, ce qui a obligé les autorités britanniques à créer diverses institutions pour contrôler la population. Selon Cellard, le fait que les Canadiens français aient considéré l'asile comme une institution britannique explique qu'ils aient été réticents à envoyer leurs aliénés dans cette institution. Il faut attendre la fin du XIX^e siècle et la destruction des solidarités familiales et communautaires traditionnelles pour que la composition de la population asilaire corresponde, sous le rapport de l'ethnicité, à celle de la population générale.

Par l'utilisation des documents d'interdiction et de curatelle, André Cellard a été capable de découvrir des portraits passionnants de la folie depuis le début de la colonisation. De plus, l'auteur a soigneusement évité deux pièges très dangereux: celui d'essayer d'appliquer aux personnes jugées folles à leur époque les notions psychiatriques actuelles, et celui de nier l'existence de la folie, à la manière des anti-psychiatres, à cause de la relativité du concept, dans l'intention de présenter le fou comme l'innocente victime d'un vaste complot.

Mais si Cellard a tenté de relier le plus possible le problème de la folie aux différents facteurs externes, il est dommage que cette approche l'ait conduit à sous-estimer et à négliger le rôle de la médecine au XIX^e siècle dans la création de l'asile thérapeutique. La tentative d'associer les premiers médecins s'occupant du traitement des aliénés à Beauport aux ambitions d'un

Lord Durham ou d'un Colborne nous apparaît fortement exagérée. En effet, si les premiers aliénistes au Canada étaient des anglophones, il n'en ont pas moins travaillé en collaboration avec leurs confrères francophones pour créer les premières écoles de médecine du Bas-Canada, écoles qui visaient à assurer l'autonomie de la profession médicale durant les années 1840 face aux praticiens militaires britanniques. De plus, le fait que les médecins propriétaires de l'asile de Beauport aient expliqué certains cas d'aliénation par des facteurs physiques et qu'ils aient pratiqué certains traitements médicaux ne signifie pas nécessairement qu'ils aient été hostiles au traitement moral préconisé en France par Pinel, ou encore qu'ils étaient des partisans de l'archaïque théorie des humeurs. Après tout les Douglas et Morrin, pour ne nommer que ceux-là, ont été les pionniers au Canada de l'enseignement clinique, du nouveau regard médical à la base de la médecine moderne. Enfin, si Pinel et Esquirol considéraient que les passions trop fortes étaient les causes principales de l'aliénation, ils n'ont jamais rejeté l'hypothèse que celle-ci puisse s'expliquer par d'autres facteurs tels que l'hérédité ou des lésions du système nerveux, et des traitements physiques comme les douches froides furent également pratiqués en France par les défenseurs du traitement moral.

Heureusement, Cellard se rachète dans sa conclusion en parlant du phénomène actuel de la désinstitutionnalisation. Depuis le début des années 1980, le fou est de nouveau libre, mais il demeure toujours aliéné, se retrouvant le plus souvent dans la horde nouvelle des sans-abris. Assistons-nous à un nouveau comportement social face à la folie, celui de l'indifférence complète? N'est-ce pas la société qui est devenue un énorme asile pour l'ensemble des anciens psychiatisés? Cette nouvelle situation nous oblige-t-elle à réviser l'image de l'institution psychiatrique, que l'on a trop souvent associée à un camp de concentration? Toutes ces questions peuvent à notre avis servir de prémices à d'intéressantes recherches.

*Département d'histoire
Université de Montréal*

GUY GRENIER